Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_136-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-136 : Convention Clara pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
Rapporteur : M. Michel ANSQUER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé des conventionnements avec la SPA pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés (DE2022-072, DE2022-152 et DE2024-039).

Courant 2025, la SPA a fait savoir à la commune qu'elle n'est plus en mesure d'assurer cette mission en raison d'un manque de ressources humaines.
Il convient donc d'identifier un autre intervenant.

La Fondation d'entreprise Clara du Groupe SACPA est en mesure de traiter cette mission et a fait parvenir un projet de convention à la commune.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_136-DE

Les coûts d'intervention de la Fondation Clara sont déterminés comme suit :

CASTRATION IDENTIFICATION	OVARIECTOMIE IDENTIFICATION	EUTHANASIE SANITAIRE
160€	230€	95€

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette convention.

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L.212-10 et L.211-27,
Considérant que la population féline s'agrandit de manière importante puisque leur reproduction ne fait l'objet d'aucun contrôle,
Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité et la salubrité publique,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour lutter contre la divagation des chats, dont le propriétaire n'est pas identifié, et d'assurer la propreté des lieux publics,
Considérant qu'il appartient à la Commune de prescrire toutes mesures utiles pour mettre fin à la prolifération des chats errants à l'intérieur de l'agglomération,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention avec la Fondation Clara (groupe SACPA) pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS